

LES AMIS DES ARCHIVES

de la Haute-Garonne



11-14, bd Griffoul-Dorval 31400 TOULOUSE
Tél. le mercredi après-midi : 05.62.26.85.72
Site internet de l'association : www.2a31.net
Courriel de l'association : amis.archives@laposte.net

Tél. Archives départementales : 05.34.31.19.70
Fax : 05.34.31.19.71
Site internet : www.archives.cg31.fr
Courriel : archives@cg31.fr

PETITE BIBLIOTHÈQUE N° 155

(SUPPLÉMENT A LA « LETTRE DES AMIS » N° 224 du 30 avril 2007)

PETITE HISTOIRE DE LA MONNAIE du XVI^e au XVII^e siècle

par M. Gilbert IMBERT

MONNAIE, PRIX et REVENUS du XVI^e au XVIII^e siècle

Il y a quelques années un agriculteur aveyronnais de mes amis me confiait deux pièces qu'il pensait être d'or, me demandant si je pouvais les identifier. Il avait trouvé ce « trésor » en labourant un champ situé en bordure de la D 58 près de la Balage, hameau de la paroisse de Naucelle (12) où existait une modeste auberge. Cette route a une très vieille histoire, admirablement racontée par un adhérent de notre Association, notre ami Jean Maurel¹. Appelée le chemin grand - lou cami grand ou lou cami rodanés - elle relie Rodez à Toulouse en franchissant le Vaur par le Pont de Cirou et connu sous l'Ancien Régime une intense circulation. On peut imaginer que ces deux pièces ont glissé du haut-de-chausses d'un marchand arrêté derrière une haie bordant la route... De retour de Toulouse, l'abbé Aulanier coucha dans cette auberge le 11 octobre 1646 (cf. page 22).

Entreprise tout à fait nouvelle pour moi, parfaitement ignorant en la matière, je me lançai donc dans l'identification de ces deux monnaies. Le catalogue numismatique de Lafaurie qui fait autorité en la matière me donna très vite une réponse suffisante pour satisfaire la curiosité de mon « inventeur » aveyronnais. Mais je souhaitai alors en savoir un peu plus sur la Monnaie, loin de soupçonner la difficulté de la tâche. Sur le sujet, la bibliographie est surabondante, la lecture des ouvrages ardue. Je n'ai pu que survoler très superficiellement un millénaire d'histoire monétaire. Pensant toutefois que ces recherches pouvaient intéresser certains de nos amis, je leur en propose ci-dessous une synthèse, en réclamant toute leur indulgence.

Qui dit monnaie suggère aussitôt prix et revenus. C'est l'objet de la seconde partie de cette Petite Bibliothèque dans laquelle j'ai rassemblé quelques chiffres relevés au cours de mes recherches.

PREMIÈRE PARTIE

LA MONNAIE

Quelques généralités

sur le système monétaire d'Ancien Régime

En évoquant la problème de la monnaie sous l'ancien Régime, il faut constamment garder présent à l'esprit deux notions qui ont prévalu pendant dix siècles et que le monde moderne a plus ou moins dissocié du concept de monnaie, à savoir la coexistence de la monnaie de compte et de la monnaie réelle :

- le métal est apparu longtemps comme le seul support possible de la monnaie réelle et les Français devront attendre le XVIII^e siècle pour voir la monnaie de papier essayer de concurrencer l'or et l'argent ;
- la notion d'une monnaie de compte différente de la monnaie usuelle a dominé toute la politique royale. Ainsi la livre tournois n'était pas représentée par un poids invariable de métal fin, c'était une valeur abstraite et aucune pièce ne portait le nom de livre. Elle était divisée en

¹ MAUREL Jean - *Sur le chemin grand - au coeur du Ségala chemins et voyages au temps des rois*. Préface de Jean Delmas, 285 pages, Quins, 1994.

20 sous et le sou en 12 deniers. Une dernière division, la maille, (qui se confondra au XVI^e siècle avec l'obole) représentait un demi-denier ;

- sur l'échelle de référence que constituait la livre tournois, les monnaies réelles sonnantes et trébuchantes - écus d'or, louis d'or, écus d'argent, sols de billon et liards de cuivre - occupaient telle ou telle position, telle ou telle cote selon le bon vouloir du prince.

L'émission de ces espèces métalliques était établie en définissant trois éléments : l'aloï, la taille et le cours :

a) **l'aloï** désigne l'action de mêler le métal vil aux métaux précieux et par extension la teneur du fin par rapport à l'alliage : l'or fin est dit de 24 carats, l'argent fin est dit de 12 deniers. Une pièce d'or de 23 carats correspond à 23/24 ou 958/1000 de fin. Le titre de « l'argent le roi » est fixé à la fin du XIII^e siècle à 11,5 deniers soit 11,5/12 ou 958 millièmes de fin. Une tolérance dans le degré de fin, portant le nom de « remède de loi » était cependant admise.

La dualité des métaux précieux (or et argent) qui servent à frapper monnaie et dont la valeur varie selon leur abondance ou leur rareté entraîne de délicats changements de la *ratio* métal exprimant le rapport en valeur entre les deux métaux (1 à 12, 1 à 16, etc.).

b) **la taille** c'est à dire la quantité de pièces frappées dans une unité de poids : le marc (habituellement le marc de Troyes valant huit onces soit 244,75 grammes), ce qui revient à fixer le poids de chaque pièce.

Ainsi en 1726, après la remise en ordre qui a suivi l'expérience de Law, l'écu d'argent dit *aux lauriers*, auquel on attribua une valeur de 6 livres en monnaie de compte fut taillé à raison de 8 pièces 3/10 au marc, titrant 11 deniers.

Appréciée selon nos grammes,	
une de ces pièces pesait donc	244,75 : (8,3 = 29,488 grammes,
et contenait	(29,488 x 11) / 12 = 27,031 grammes
d'argent fin,	
et à cette date la livre tournois correspondait à	27,031 : 6 = 4,505 grammes d'argent fin.

Et pour sourire, rappelez-vous l'expression « tailler un ennemi en pièces », évoquant le découpage d'un saucisson en tranches à la façon de Justin Bridou !

c) **le cours** précise la valeur légale de la pièce exprimée en unité de monnaie de compte (comme l'écu ci-dessus émis au cours de 6 livres). Citons un cas particulièrement illustratif d'une manipulation du cours dans un but fiscal. Un édit de novembre 1716 stipulait notamment que le louis d'or qui valait jusqu'alors 16 livres et l'écu d'argent 4 livres, ne seraient plus acceptés en paiement d'impôt que pour 15 livres l'un et 3 livres 15 sous l'autre à compter du 1^{er} février 1717 et pour 14 livres et 3 livres 10 sous au 1^{er} mars 1717. Ceci correspondait à une majoration de l'impôt de 7 % pour non paiement au 1^{er} février et 14 % pour non paiement au 1^{er} mars. Par parenthèse notre république est encore moins tendre avec ses contribuables, les menaçant d'une pénalité de 10 % dès le premier mois de retard.

Ces modifications autoritaires étaient grandement facilitées, on le comprend, par l'absence de valeur nominale sur les pièces. Elles se réalisaient de trois manières selon que l'on modifiait un ou plusieurs des trois éléments de la définition des pièces : l'aloï, la taille ou le cours.

En agissant sur les deux premiers, la mutation consistait à décrier, c'est-à-dire à démonétiser les pièces, les fondre, puis procéder à une nouvelle frappe. L'opération était rentable pour l'autorité monétaire qui, outre les bénéfices opérés sur le titre et la taille, percevait une taxe, le droit de seigneurage. En agissant seulement sur le cours, il n'y avait pas refonte mais simple variation du cours légal. C'était la méthode de dévaluation la plus simple.

Bien qu'à une échelle moindre, la Poste a aujourd'hui redécouvert l'intérêt du procédé en nous proposant des timbres postaux portant notre Marianne nationale en effigie, mais sur lesquels la valeur nominale est absente.

Seul le denier comportait la mention denier tournois, mais à la mort de Louis XIV c'était devenu une piécette de la dimension de notre pièce de 2 centimes d'euro sans la moindre trace de métal précieux. Comme le souligne Fernand Braudel dans *L'identité de la France*, cette monnaie divisionnaire impose son usage du fait de la modicité des salaires et des achats des classes pauvres. C'est la monnaie noire des artisans et de tous les gagne-petits pour leurs rares transactions commerciales ; ces petites pièces ne font d'ailleurs que passer de leur main à leur bouche car les salaires ne dépassent guère le minimum vital.

Retour sur le Moyen Âge

Rappelons que la livre tournois est un héritage du grand Charlemagne qui, en 781, imposant le monométallisme de l'argent, décide que la livre monnaie de compte correspondra exactement à une livre-poids d'argent (de 408 à 409 de nos grammes) dans laquelle on taillera 240 deniers, pièces commodes à manier. Le denier ressort alors à 1,703 gramme. Et, voulant conserver la référence au sou, l'empereur décrète que celui-ci vaudra 12 deniers, d'où : 1 livre = 20 sous de 12 deniers = 240 deniers.

Louis VII au début du XII^e siècle fait tailler des deniers à raison de 192 au marc, le marc étant lui-même défini comme la moitié d'une livre-poids ou 8 onces, soit 244,75 grammes². Le denier ressort ainsi à 1,275 gramme. Sa teneur en argent a diminué, accusant un recul de 25 % sur le denier de Charlemagne. Le sou et la livre qui continuent de représenter respectivement 12 et 240 fois le denier se trouvent ainsi dépréciés dans la même proportion que lui. La livre-monnaie va ainsi décrocher de la livre-poids et ce n'est que le début d'une longue, très longue dégringolade...

Les seigneurs locaux se sont arrogés le droit de battre monnaie et la France compte au XII^e siècle 300 ateliers monétaires. Chaque monnaie a sa zone d'influence et l'atelier d'origine est précisé (Morlaas, Melgueil, Toulouse, Cahors, Rodez, pour n'en citer que quelques uns). Il arrive qu'une terre que se partagent deux seigneurs directes supporte ainsi deux censives libellées en monnaie différente. Sur les bords du Viaur, pour une terre en *mejanseria* un des coseigneurs l'abbé de Bonnecombe a libellé ses redevances censuelles en deniers *rodaneses*, et le second, le seigneur de Tanus en deniers *caorsenx*. Au XVI^e siècle, le paysan tenancier de cette terre s'acquitte en deniers *torneses* sur la base de 2 deniers tournois pour une imposition originelle de 3 deniers de Rodez ou 3 de Cahors (cf. détail en Annexe III).

À l'inverse, la monnaie frappée dans les ateliers des comtes de Toulouse, *la monnaie tolzane*, est plus forte que *la monnaie tournoise*. À titre d'exemple, en 1449, alors que la monnaie de Toulouse n'a plus cours, pour se libérer d'une rente féodale de 12 deniers *tolza*, un débiteur va payer 2 sols 6 deniers *tournois* ; c'est dire que la monnaie de Toulouse valait deux fois et demi celle de Tours³.

Au XIII^e siècle la monnaie est prise en main par les souverains. Depuis Philippe-Auguste, le roi de France contrôle de plus en plus l'émission des monnaies par les barons : cours forcé, interdiction d'imiter le type royal, limitation du nombre d'ateliers locaux, restriction de circulation, mise à l'honneur du denier parisis et ensuite de la monnaie de Tours (le tournois). Sous Saint-Louis (roi de 1226 à 1270) intervient une très grande innovation : la frappe de monnaies d'or. On passe ainsi au trimétallisme : or, argent et argent-cuivre (billon).

Sous Louis XI (roi de 1461 à 1483), deux pièces provinciales de billon valant 3 deniers font leur apparition : le liard originaire du Dauphiné, le hardi (*ardit* en occitan) en Guyenne tirant son nom du terme de chevalerie « prince hardi » c'est à dire l'arme à la main prêt à combattre et non de Philippe le Hardi fils de Saint Louis comme on le lit très souvent.

² Le marc retenu habituellement est le marc de Troyes valant huit onces à 30,594 grammes l'once.

³ Valeur comparée de la monnaie tolzane et de la monnaie tournoise in *Revue historique de Toulouse*, T. XXII, 1935, p. 154.

L'Ancien Régime

xvi^e siècle

Le XVI^e siècle est un temps d'activation générale de toutes les circulations, humaine comme monétaire. Même de pauvres régions comme le Rouergue capteront les fortes monnaies espagnoles du fait de l'émigration ouvrière et de ventes de bétail (mulets). L'organisation monétaire de la France prend son allure définitive par la disparition quasi totale des monnayages seigneuriaux. C'est un des signes majeurs de la promotion de l'État et de l'unité nationale. À la féodalité se substitue le gouvernement absolu des rois.

Restauration des campagnes, renouveau commercial et assainissement monétaire sont les divers éléments de la reconstruction de la France. Les grandes découvertes apportent aux occidentaux de nouvelles routes, des terres, de l'or et de l'argent.

L'ère des grandes mutations monétaires est close mais non pour autant le mouvement ascendant des prix, qui ne connaîtra que de très rares périodes de répit voire parfois de recul.

Symbole du rayonnement du roi, l'écu d'or à la couronne est remplacé par l'écu d'or au soleil.

C'est à cette série qu'appartiennent les deux pièces que m'avait confiées mon inventeur rouergat :

- La première est un écu d'or au soleil frappé sous le règne de Louis XII vers 1498, au titre de 0,963, d'un poids de 3,50 grammes environ et portant sur une face un écu couronné aux trois fleurs de lis sommé d'un soleil flamboyant avec l'inscription LUDOVICUS : DEI : GRA : FRANCOR : REX, et sur le revers une croix fleurdelisée et l'inscription XPS VINCIT : XPS REGNAT : XPS IMPERAT [Christ a vaincu, Christ règne, Christ commande].

- La seconde est également un écu d'or au soleil frappé vers 1515 sous le règne de François I^{er}. Sur le revers elle porte la même inscription que la précédente : XPS VINCIT, etc. mais de plus la croix fleurdelisée centrale est complétée par deux F couronnés et sur l'autre face se lit la mention FRANCISCUS DEI GRA FRANCOR REX.

Pour Toulouse c'est aussi le siècle d'or. Entre 1463, l'année du grand incendie, et 1562 celle où commencent les guerres de religion, Toulouse connaît sans doute la période la plus brillante de son histoire. Sa fortune - est-il encore utile de le rappeler - elle le doit au pastel. Mais à Toulouse comme ailleurs en France et dans le monde, « l'histoire des monnaies est une histoire à étages : ce qui se passe en haut ne se passe pas forcément au rez de chaussée »⁴. À l'étage toulousain nous trouvons des marchands – une vingtaine de familles – et parmi eux Assézat à qui nous devons ce joyau d'architecture qu'est l'hôtel connu de tous. Mais « au ras des pâquerettes » qu'en est-il ? Et notamment du paysan producteur ? À son sujet les témoignages sont contradictoires, une majorité penche toutefois pour lui reconnaître une existence précaire. Une chose est sûre, ses récoltes ont été payées en monnaie noire, les écus d'or au soleil lui sont restés inconnus. « De toute façon c'est à Toulouse, bien plus qu'au Lauragais lui-même que le pastel apporte la fortune »⁵.

La tendance favorable au négoce va rapidement s'inverser ; les troubles de religion provoquent dans de nombreuses provinces des difficultés économiques et une grave perturbation des échanges. Cependant, à partir de 1598, sous Henri IV (roi de 1589 à 1610), la pacification du royaume contribue à une restauration économique.

xvii^e siècle

⁴ BRAUDEL F., *L'identité de la France - les hommes et les choses*, T.II, Arthaud, 1986.

⁵ HISTOIRE DE TOULOUSE, sous la direction de Ph. Wolf - Ch. VI « Le siècle d'or 1463-1560 » par B. Bennassar et B. Tollon, Privat, 1988.

Un rapide survol du XVII^e siècle nous permettra une approche succincte de la politique monétaire conduite par les deux souverains régnant alors : Louis XIII de 1610 à 1643, Louis XIV de 1643 à 1715.

Pendant la première période du règne de Louis XIII (1610-1639), les écus d'or, quarts d'écu et demi franc d'argent sont frappés suivant le système en vigueur sous Henri IV. L'autorité royale se heurte à de multiples problèmes financiers : abondance des devises étrangères⁶, hausse des taux officiels des monnaies, variation de grande amplitude du prix des métaux précieux et dépenses importantes causées par les guerres et les besoins sans cesse croissants de la Cour. Les espèces de bon poids, écus français ou pistoles espagnoles étaient thésaurisés et on pouvait même parler de disette monétaire.

Le 31 mars 1640 marque le début de la seconde période. Le roi réévalue l'or en créant trois pièces à son effigie, qu'il baptisera « louis » et qui seront appelées, on le sait, à un grand avenir :

le demi louis valant	5 livres,
le louis valant	10 livres,
le double louis valant	20 livres.

Le métal précieux lui est fourni par la refonte des anciens écus et des pièces d'or étrangères notamment les pistoles espagnoles nombreuses chez nous en raison du courant d'échanges avec l'Espagne. De nouveaux procédés techniques, coups et balanciers, assurent à ces pièces une tranche nette et une frappe impeccable.

Le 23 septembre 1641, Louis XIII ordonne la fabrication d'une nouvelle pièce d'argent : le louis d'argent ou écu blanc de 60 sols ou 3 livres tournois avec des subdivisions : 30, 15 et 5 sols.

Les affaires de la France étaient alors dirigées par Richelieu qui va essayer de respecter certains équilibres avec les monnaies de nos voisins et notamment avec la plus prestigieuse des pièces espagnoles, la pistole. Quelques années plus tard, l'Angleterre suivra une voie identique : une première tentative d'euro, pourrait-on dire !

« Lorsque le cardinal de Richelieu régla les monnoyes de France en 1640 et 1641 il ayma mieux faire des espèces de mesme titre et de mesme prix que celles qui estoient les plus communes chez nos voisins, que de suivre le titre et le poids des espèces qui avoient esté en usage en France précédemment. Il ayma mieux, pour ainsi dire, bouleverser le système des monnoyes jusque-là pratiqué dans le Royaume que de manquer d'introduire chez nous les mesmes espèces qui avoient cours chez nos voisins. Au lieu de quart d'écu, il fit faire des écus d'argent tels que nous les avons aujourd'hui [*vers 1706*] du mesme poids et du mesme titre que le huit d'Espagne. La pistole d'Espagne estoit alors la monnoye d'or la plus commune chez nos voisins. Au lieu d'écus d'or, l'espèce précédente du Royaume de France, il fit fabriquer des louis d'or de mesme poids et de mesme titre que les pistoles d'Espagne »⁷.

À titre anecdotique, rappelons que furent frappées alors des pièces de monnaie beaucoup plus rares, le quadruple louis d'or valant 40 livres tournois et l'octuple louis d'or en valant 80. Ces louis appelés « pièces de plaisir » à cause de leur emploi sur les tables de jeu du roi resteront bien sûr inconnues dans nos campagnes.

Pour mesurer le contraste difficilement imaginable qui existait alors dans les « fortunes » de cette France d'Ancien Régime, indiquons seulement qu'à cette même époque, à Paris, alors qu'un soldat était payé 300 livres par an, un charpentier 240 livres, un forgeron 160 livres et un brassier moins de 90 livres, le revenu annuel du cardinal de Richelieu était de... 3 000 000 de livres ! À sa mort

⁶ En 1614, 82 types de monnaies circulent en France ; en 1577 il est parlé de 180 types de pièces appartenant à une vingtaine d'espèces de souveraineté (F. Braudel dans *L'identité de la France*, Tome II).

⁷ Arch. Nation., G7-1622 vers 1706. Cité par Fernand Braudel, *ibid.*

en 1642, ce dernier laissera 22,4 millions de livres et le seul budget de sa maison atteignait en 1639, 500 000 livres⁸.

Sous Louis XIV (roi de 1643 à 1715), le décor éclatant de Versailles masque la réalité d'une province misérable écrasée par les guerres, le recul économique et la baisse des revenus. Le règne, il est vrai très long, va être marqué par une inflation galopante qui entraînera 43 mutations monétaires par modification du cours, 36 variations de la *ratio* métallique et 5 dépôts obligatoires des monnaies pour refontes de 1689 à 1715.

Mazarin qui fut un temps ministre du roi-soleil, « fit encore plus fort » que Richelieu, son prédécesseur. Il laissera à sa mort en 1661 la plus grosse fortune personnelle d'Ancien Régime, 35 millions de livres. Au XVIII^e siècle, même les fortunes les plus importantes, exprimées en une livre qui a perdu en gros un tiers de sa valeur par rapport à celle de 1661 sont nettement inférieures ; les Condé n'ont amassé « que » 31 à 32 millions de livres et les Conti en 1752, 13 millions⁹.

À l'inverse, on ne voyait guère d'argent dans les campagnes où l'on tentait de se tirer d'affaire grâce à l'autoconsommation et à une généralisation de l'économie de troc. Pour permettre les modestes échanges populaires intervenant sur les champs de foire, les États frappaient depuis la fin du XVI^e siècle des petites pièces de cuivre pur, vite oxydées entre les mains, appelées selon leur valeur, liard, chez nous *ardit*, double denier ou denier. Mais « cette économie souterraine échappe en grande partie à l'écriture. Il faut la deviner dans les textes notariés et les sources narratives »¹⁰.

XVIII^e siècle

Après le bouleversement du système de Law, les mesures réglementaires de 1726 et 1733 stabilisent la parité monétaire à 24 livres pour le louis et à 6 livres pour l'écu. Jusqu'à la Révolution, la monnaie reste stable et constante ; la livre tournois vaut 4,5 grammes d'argent fin. Combien nous sommes loin de l'époque de Charlemagne où la 240^e partie de la livre valait près de 2 grammes du même argent fin ! Mais il est vrai, un millénaire s'était écoulé.

Pour nous en tenir à une période plus récente, – de 1450 à 1700 –, en deux siècles et demi la livre avait perdu les 3/4 de sa valeur continuant un mouvement ininterrompu depuis le XII^e siècle :

- Pouvoir d'achat	en 1450	base 100
"	en 1500	78 %
"	en 1550	57 %
"	en 1600	43 %
"	en 1650	29 %
"	en 1700	25 %

Pour illustrer cette dégradation, l'examen de l'évolution du titre clérical en Rouergue sur cette même période est particulièrement éclairant. Cette rente annuelle qu'un prêtre devait être assuré de recevoir des siens pour vivre décemment, fixée à 10/12 livres en 1480, à 25/30 LV en 1530, à 50 LV en 1577, atteint 80 LV en 1710 et 90 livres en 1726.

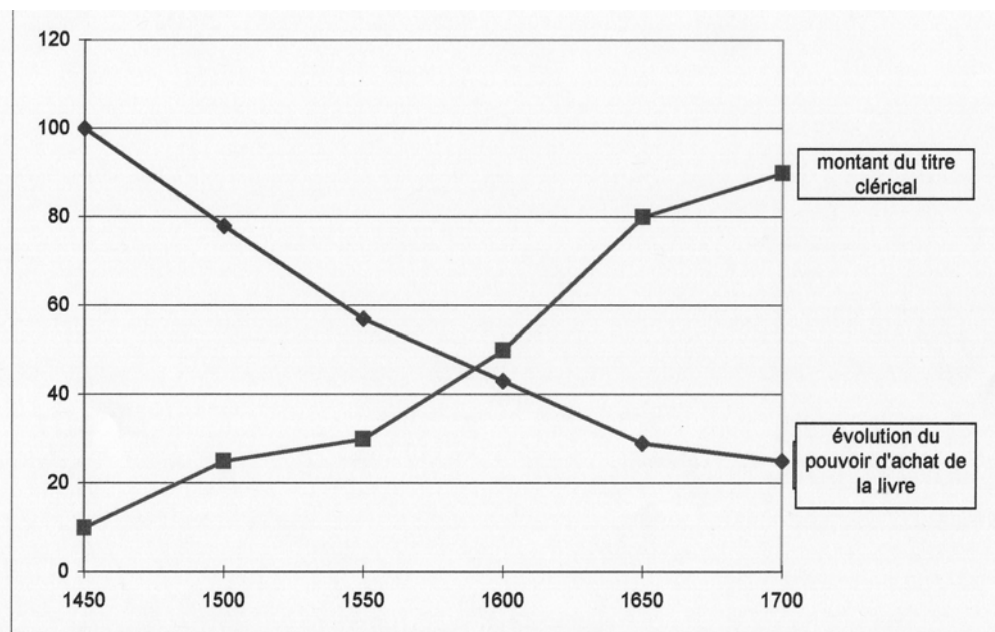
TITRE CLÉRICAL en Rouergue (en livres)

ANNÉES	Pouvoir d'achat de la livre en %	Titre clérical en livres
1450	100	10
1500	78	25
1550	57	30
1600	43	50
1650	29	80
1700	25	90

⁸ Revue L'HISTOIRE N° 204, novembre 1994. Un article de Jean Cornette « Mazarin le cardinal millionnaire ».

⁹ Revue L'HISTOIRE, *ibid.*

¹⁰ BERCE Y.M., *La naissance dramatique de l'absolutisme, 1598-1661*, Éditions du Seuil, Paris, 1992.



En conclusion

Le cyclone révolutionnaire balayera en un temps record l'ensemble des institutions financières d'Ancien Régime. Une nouvelle génération de ministres des finances va s'efforcer d'appliquer une certaine orthodoxie financière : l'administration est réorganisée, le système fiscal se rationalise, un nouveau comportement du contribuable contraste avec la révolte permanente contre le fisc qui caractérise tout l'Ancien Régime et la période révolutionnaire. Enfin et surtout est créé un institut d'émission puissant, la Banque de France, le 13 février 1800 et mise en place une monnaie forte, le franc germinal, défini le 7 avril 1803.

La nouvelle unité monétaire sera le franc-argent qui pèsera 5 grammes d'argent au titre 900 millièmes soit 4,5 grammes d'argent pur (la livre tournois en contenait pratiquement le même poids). Des pièces de 2 F, 5 F et de 0,5 et 0,25 F vont être frappées. Il est décidé que des pièces en or de 20 francs (et de 40 F) seront émises, elles aussi au titre de 900/1000, à raison de 155 pièces au kilo d'alliage. Cela fait ressortir le poids de la pièce de 20 F à 6,452 grammes qui contient donc 5,806 grammes d'or fin et la valeur du franc à 290,33 mg d'or fin. Le franc a donc deux équivalences légales : 4,5 grammes pour l'argent, 0,290 gramme pour l'or ; ou on peut dire encore qu'à 1 gramme d'or correspondent 15,5 grammes d'argent.

Devenu empereur, Napoléon qui a fait voter la loi de Germinal, prend une initiative audacieuse destinée à instaurer la confiance. Il fait inscrire sur cette pièce sa valeur en unités de compte soit 20 FRANCS. Il sera difficile désormais de décréter un beau jour que cette pièce vaudra plus ou moins de 20 F. La stabilisation monétaire ainsi réinstallée va durer plus d'un siècle, jusqu'au franc-Poincaré en 1928, *le franc de 4 sous*, divisant par cinq la valeur du franc germinal.

Mais mille ans après que l'ait décrété Charlemagne, 20 sous valent toujours un franc, du moins pour beaucoup d'entre nous. Pour peu de temps encore, car l'euro nous oblige désormais à une nouvelle épreuve arithmétique.



Ecu d'or au soleil frappé
sous François I^{er} vers 1515
Diamètre réel : 26,5 mm



Ecu d'or au soleil frappé
sous Louis XII vers 1498
Diamètre réel : 27 mm

Les deux écus de mon « inventeur » aveyronnais.

Une description détaillée de ces deux pièces figure en page 6

*Item e pagat lod jor per dignar per una
lonsa de moto et per una spalla que
pessava tot tres £ et ½ a ii dobl. liura
que monta*

L 2 B 28

Item e pagat lod jor per dignar per una lonsa de moto et per una spalla que pessava tot tres £ et ½ a ii dobl. liura que monta..... - £ V S. XD.

Dépenses engagées pour les fêtes du Gai saber en 1486 (extraits)
Source : Archives municipales de Toulouse GG 915

Item j'ai payé led. jour pour diner pour une longe de mouton et pour une épaule qui pesait le tout 3 livres et demie à 2 doubles par livre qui monte..... 0 livre 5 sous 10 deniers

*Item e pagat per dos parelhs poletz a XXII D.
per parelh que monta*

L 4 B 48

Item j'ai payé pour deux paires de poulets à 22 deniers la paire qui monte..... 0 livre 3 sous 8 deniers

*Item e pagat per dos parelhs poletz a VII
ard per par*

L 7 B 48

Item j'ai payé pour deux paires de poulets à 7 ardis par paire..... 0 livre 3 sous 6 deniers

<i>i^o xix</i>	- 1 livre, 5 sous, 11 deniers
<i>ii^o xix & 1/4 m^a</i>	- 3 sous, 8 deniers et quart de maille
<i>iii^o xix & m^a</i>	- 5 sous, 4 deniers et maille
<i>ix & m^a & iiii^o m^a</i>	- 9 deniers, 1 maille et 3/4 de maille
<i>ix</i>	- 5 deniers
<i>xix & m^a</i>	- 2 deniers, maille et 1/2 maille
<i>xix & viii^o m^a & 3/4 spt</i>	- 2 sous, 6 deniers, maille et 3/4 de maille (exactement 1/2 et 1/4 de maille)
<i>xix & xii^o xix & m^a & m^a</i>	- 7 livres, 18 sous, 8 deniers maille et denie-maille

Extraits du compoix-cadastre de Maury (paroisse de Frons) de 1647
Mairie de Camjac

.../...

Equivalences entre les livres tournois et euros : coûts d'hier et d'aujourd'hui
(d'après une page d'information trouvée sur Internet)

Pour comparer les valeurs et coûts de vie d'hier et aujourd'hui, l'on peut comparer le coût d'un même produit, à l'époque, et aujourd'hui. Ainsi :

En 1225 en Rouergue, un bœuf ou une vache coûte 60 « sols » (source : Cartulaire de l'abbaye de Bonnecombe).

25 juin 1702 - une paire de boeufs d'environ sept ans 100 livres,
- une paire de taureaux âgés d'environ quatre ans 78 livres,
(source : Extrait d'un bail à cabal selon les coutumes du Rouergue).

1766 Mémoire des salaires des domestiques du domaine du Bosc pour l'année 1766 (nourris au château) dressé par Serin, régisseur.

- Jean Imbert de la Boule je lui donne crante livres argeant, deus quanes toille et une paire culottes serge, unes guetres et douze sols pour deus paires de galoges 40 LV 12 sols.
- Je donne à François de la Tourné 34 Lv argent et douze sols pour des galoges et deus canes toille de serge pour une pere culottes et dix ibernes.
- Je donne à Pierre Delord domestique troisième 28 Lv argent et deus canes toille et douze sols pour deus peres galoges.
- Je donne au berger des brebis 8 LV argent et deus canes toille et douze sols pour deus paires de galoges et trois ibernes.
- Je donne à la servante grossière 15 LV.
- Je donne à la gobernante qui est de Tauriac 18 livres argent et deus canes toille et 4 pans de toille prime et 3 [...] laine pour une pere de bas et 14 pans serge pour un coutilons et dose sols pour deus peres de galoges.
- Je donne à la bergere gardant les baques 12 Lv et du serge et de toille comme

loutro

Total : 158 LV 2 sols.

1769 Imbert de la Boule pour 7 journées de faucher les preds 4 LV 4 S (*soit 12 sous par jour*).

1787 une barrique de vin 18 Lv 10 s.

En 1787 une poule coûte 0,5 livres, soit 10 sols (source : inventaire après décès, 1787).

En 2005, une poule : 10 euros.

En 2007, un ouvrier agricole gagne environ 1 200 €brut par mois.

À titre **STRICTEMENT** indicatif, la valeur 2006 d'une livre tournois de 1602 serait de 15 euros environ, une livre tournois de 1787 de 20 euros de 2006 ; celle d'une livre tournois de 1793 serait de 5 euros environ et 1 sol de 1787 équivaldrait à 1 euro de 2006.

Toutefois, l'utilisation comme étalon de mesure d'une marchandise dont la production a fait l'objet de gains de productivité élevés n'est pas significative. En effet, son prix relatif a diminué fortement dans l'intervalle.

Rapport entre denier tournois et monnaie locale

En Rouergue, mas et cens sont caractérisés par une remarquable immuabilité, géographique pour l'un, fiscale pour l'autre. Comme le fait apparaître le rapprochement des rôles de recouvrement du cens avec des reconnaissances plus anciennes, seuls ont varié au cours des siècles le nombre de tenanciers sur un même terroir ainsi que la dénomination et la valeur de la monnaie. Les quelques exemples qui suivent en sont une illustration et, en s'imposant une petite gymnastique arithmétique, on peut aisément le vérifier, sachant a) que le denier de Rodez = le denier de Cahors = 2/3 du denier tournois ; b) que la dobla vaut ici 10 deniers :

Premier exemple :

1424 - Reconnaissance féodale en faveur du seigneur de Tanus (en Albigeois) (*AD12 3E 8263*)
Sicard Fabre de las Batarias Soteyranas et Johan Fabre de las Sobeyranas recognego la mitat delsd. mases, l'autra mitat a l'abat de Bonacumba al ces de X sols caorssensx, II liras cera

1516 - Rôle des cens de l'abbaye de Bonnecombe (en Rouergue) (*BM Rodez Mss 65*)
Las Batarias dono de ces hoyets (8) doblas, Item doas liras de cera, Item per cascun fuoc una gualina
Paguementz

Johan Madern de la Bateria nauta pagua en argent quatre doblas et per so	paguat	III s. III d.
Johan Boyer de la Bateria bassa pagua vint deniers tornes	paguat	Is. VIII d.
Johan Durant de la Bateria bassa pagua X deniers ts	paguat	X d.
Johan Fabre alias lo Gasquo pagua X deniers ts	paguat	X d.

Deuxième exemple :

1417 - La Bastide de Frons
Extrait de reconnaissance en faveur de l'abbé de Bonnecombe (*AD12 3E 8263*)

Johan Alric et Johan de la Vabre recognego lod mas de la Bastida al ces de L (50) sols rodanes, una liura de cera, etc.

1516 - Rôle de cens de l'abbaye de Bonnecombe (*BM Rodez Mss 65*)
La Bastida dona de ces en argent trenta tres sols III deniers tornes
(suit le paiement réparti entre 10 tenanciers).

1627 - Rôle de cens de l'abbaye de Bonnecombe (*AD12 J 442*)
La Bastide de Frons donne
cens argent 1 livre XIII s. III D. tournois
cire 1 livre
par feu 1 géline.

Multiplicité des monnaies

1520 *BM Rodez Mss 65*

Diggos XVI jor de febryer [1520] ay trames cent lyuras al canonge de la Framondya en

- VI reals d'or
 - XXIII escuts al solel
 - un mieg ducat
 - dos testocs
 - XXXVI lyuras en sols
- et III^{XX} lyuras que ly avya prestadas d'otra part ansy que s'ensec per doas biletas de sa ma escrytas et sicnadas per so.

1620 *AD Aveyron E 1788 Contrat du 10 mars 1620*

Mariage de Pierre Bertrand Ortholès, marchand de Rodez, et demoiselle Jehanne de Rudelle, fille de Guitard Rudelle, bourgeois de Naucelle. Dot en argent de 1650 livres payées en

- cinq pistolles espaigne
- vingt deux pistolles ytaliennes
- vingt quatre escus sol
- sept ducatz
- et le surplus en escus et autres monnoye...

1630 Condamnation le 9 novembre 1630 de Jean de Faramond par François de Noailles, sénéchal du Rouergue (*AD 12 - 2 H 28*).

(...) taxé de six écus à trois livres cinq sols pièce [*soit 19 Lv 10 sous*] dont il s'acquitte en une « double pistole coing d'Espaigne et une pistole d'Italie ».

PRIX & REVENUS

Comme annoncé dans le préambule de cette Petite Bibliothèque, le lecteur trouvera ci-après quelques données sur les prix et revenus recueillies au cours de mes recherches. J'ai volontairement renoncé à faire figurer dans ce relevé le prix des céréales soumis à trop d'aléas. Toutefois, les personnes intéressées par ce sujet trouveront tous les renseignements souhaités dans le livre bien connu de Georges et Geneviève FRECHE, Les prix des grains, des vins et des légumes à Toulouse (1486-1868), PUF, 1967.

J'ai par ailleurs regroupé les données par grands secteurs qui pourront, il va de soi, faire l'objet d'ajouts ou de modifications si, comme je l'espère, ce premier « flash » sera, grâce à vous, suivi de beaucoup d'autres :

*Bétail et matériel agricole
Alimentation et équipement de la maison
Habillement
Salaires quotidiens
Coût de la construction
Gages annuels des domestiques
Revenus du capital
Prestations diverses
Multiplicité des monnaies
Services religieux
Voyages.*

I -Flash sur quelques prix et revenus constatés en Rouergue (Collecteur G. IMBERT)

Bétail et matériel agricole

Extrait d'un bail à ferme de 1694 d'un domaine du Ségala rouergat¹¹

une paire de boeufsâgés d'environ douze ans	87 £,
une autre paire de boeufs âgés d'environ huit ans	105 £,
une paire de taureaux âgés de quatre ans	80 £,
un boeuf d'environ cinq ans	36 £,
une vache âgée de quatre ans	24 £,
cinq petits taureaux et une genisse âgés de quinze mois	112 £,
une vache âgée de huit ans menant une genisse	30 £,
plus autre vache âgée de neuf ans menant un petit veau	20 £
plus autre vache âgée de six ans	
menant un petit veau âgé de deux jours	30 £
plus une genisse âgée d'un an	9 £
plus une vache pleine âgée de quatre ans	36 £
plus autre vache âgée de trois ans	24 £
plus une autre vache pleine âgée d'environ dix ans	18 £

¹¹ AD 12 3E 20568, Mournes notaire.

revenant tout le susd bestail à corne à la somme de six cens trante cinq livres,

comme aussy a esté bailhé auxd Cluzels dix pourceaux vieux ou yvernados sur la somme de trante six livres,

ensemble une anesse pleine poil noir sur le prix de cinquante quatre livres, plus une jumant poil chastain agée d'environ dix ans laquelle ainsi que le susd bestail à laine et chebres sont bailhés à souche sans prix et tout le proffit excroissant de tout le susd bestail tant à souche que sur prix se partagera également entre parties ;

25 juin 1702 Extrait d'un bail à « cabal » selon les coutumes du Rouergue¹²

- une paire de boeufs d'environ sept ans 100 livres,
- une paire de taureaux agés d'environ quatre ans 78 livres,
- plus une vache d'environ huit ans menant une génisse de trois sepmaines,
- plus autre vache pleine d'environ huit ans menant une génisse de dix huit mois,
- plus une génisse de trois ans ou environ,
- plus autre génisse d'environ dix huit mois,
- plus un taureau d'environ trois ans, le tout pour la somme de 146 livres
- une cavale agée d'environ douze ans menant une mule de naissance de la presente année pour la somme de 70 livres.

Prix des animaux domestiques à Villeneuve de Rouergue

Mémoires de la SLSA de l'Aveyron Tome 29 - 1958 Enquête Julien 1900

1572	un boeuf valait	30 à 35 LV	
1655	2 boeufs et un taureau	113 LV	
1646	2 paires de boeufs de 6 ans	175 LV	
1767	une paire de boeufs	150 à 160 LV	
	une paire de vaches	100 LV	
	12 brebis	48 LV	
	une truie avec 5 petits	30 LV	
	deux vieux pourceaux	30 LV	
	une chèvre	7 LV	
1787	- le 27 décembre, (foire du gras) acheté deux cochons		44 Lv
		vendu une truie grasse	87 Lv
		vendu au prieur de Frons un cochon	75 Lv

1789 avril : Pour les frais d'un attelage de vaches :

- façon de la charrette	1 LV	10 s.
- geuilhes	8	
- vaches	300	
- peau de blerau [?]	4	10 s.
- roues façon	1	10 s.
- essieu	21	
- ferrures (33 liv pes. à 8 s.)	13	4 s.
- reille	4	
- pointes, pattes	6	6 s.

¹² Archives privées.

Alimentation

1687	Graisse de porc	un pot d'une livre [<i>poids de table</i>]	10 sous
1687	Cassonade [<i>sucre non raffiné</i>]	la livre-poids	10 sous
1687	le cestier bled seigle [<i>70 litres</i>]		15 livres
1702	la livre de veau et de mouton		2 sols 6 deniers
1724	la livre de veau et de mouton		3 sols 6 deniers
1724	la livre de boeuf		2 sols
1759	la livre de veau et de mouton		3 sols 6 deniers
1774	" "		3 sols 6 deniers
1766	Envoi par bateau de Bordeaux à Montauban pour être livré à Villefranche de Rouergue :		
	une balle petite morue pesant 150 livres à 27	40 Lv	10 s.
	barrique sardines Concarneau à 78	78 Lv	
	1 baril contenant du sucre pesant 70 Lv à 65	45 Lv	10 s.
	1 sac poivre noir pesant net 25 Lv à 45 s. 6 d.	56 Lv	17 s. 6 d.
	1 paquet baleine pesant 5 Lv à 4.15	23 Lv	15 s.
	Billette, droits, emballage baril et port au bateau	4 Lv	17 s. 6 d.
	Total		LV 249. 10
1785	1/2 boisseau de sel	18 S. 9 D ;	
1785	huile d'aspic (la livre)	2 Sous	
	huile d'olive (la livre)	6 S	
	huile de cadre la livre	24 S	
	eau de vie (la livre)	6 sous	
	tabac (l'once)	5 sous	
	savon (la livre)	12 sous	
1787	une barrique de vin	18 Lv 10 s.	
1788	Vin pour la maison à raison de 45 Lv la pipe		

Habillement

1785	une paire de sabots	7 sous 9 deniers
1788	un habit de drap gris doublé de soye, un gilet de velours	30 Lv
1788	deux pans et quart de ratine bleue	6 Lv

Salaires quotidiens

(voir aussi « coût de la construction »)

Au cours du XVII^e siècle et la première moitié du XVIII^e quelles qu'aient été les variations de la livre tournois, les indemnités, traitements, salaires ont conservé une valeur nominale constante au détriment bien sûr du pouvoir d'achat. Il n'y eut guère de réelle augmentation qu'après 1750.

Suivant deux ordonnances de police de 1715 et 1724, les femmes employées aux travaux de la terre gagnent moitié moins que les hommes.

Pour le XVI^e voir de Gaulejac ;

1644	Manoeuvre travail de jour travail de nuit	7 sous, 14 S.
1650	Manoeuvre	8 sous
1650	journée de charpentier, menuisier	14 sous
1693	" "	14 sous
1698	charpentier	14 S.
1720	charpentier	15, 16 sous
1720	couvreur	20 S.
1724	charpentier menuisier non nourri	14 S.
	nourri	7 S.
1724	Vigneron travailleur sans nourriture	10 sous
	Journée de femme moitié moins	5 sous
	une journée de labour avec boeufs	1 livre
1769	Sept journées de faucher les prés 4 LV 4 S, soit 12 sous par jour.	

1780 Consulter « *Mélanges historiques midi-pyrénéens* » publiés à l'occasion du 10^e anniversaire de l'Association des Amis des Archives, aux pages 171 à 175, où l'on trouvera de nombreux prix de produits agricoles ainsi que des salaires.

Coût de la construction

Le château et seigneurie de Jalenques appartenaient en 1769 à François de Pagan habitant Senarens, diocèse de Lombes. Sur saisie du parlement de Toulouse, ses biens furent vendus à l'encan en 1770 et Jalenques adjugé à Jean-François Bonnet, chanoine de la cathédrale de Rodez, pour 37 200 livres. Dès son entrée en possession du domaine, le nouveau propriétaire fait entreprendre d'importants travaux de restauration qui dureront dix ans¹³.

1771 à 1780	Réfection du château, étang et moulin de Jalenques	
	Journées d'ouvriers	6446 Livres
	Journées de manoeuvres	11742
	Bois	481
	Chaux de Carmaux	1420 (à 5 Lv 7 s. la charretée)
	Planche	675

¹³ G. IMBERT, « *Jalenques* », Cercle généalogique du Rouergue, Rodez.

Doile [<i>volige</i>]	340
Menuiserie	101
Tuile	320
Serrurerie	140
Petits frais	224

dont [*à titre d'exemple*]

une scie touradoyre	6 Lv
pour le boire des bouviers	4 Lv 7 s.
pour 2 meules du moulin	52 Lv
pour les aller prendre	12 Lv
6 cannes tuile canal	5 Lv 8 s.
pour l'achat d'une guarlope	3 Lv

Total

21 889 Livres.

Sachant qu'un manoeuvre était à l'époque payé 12 sous par jour quelle que soit la saison, on atteint 19 570 journées. Pour les maçons et autres artisans le calcul s'avère impossible, leur salaire variant selon la saison. Il s'établissait à 15, 16 sous pour les journées d'hiver les plus courtes pour atteindre 19 sous voire 22 sous pour les meilleurs ouvriers pendant les longues journées d'été.

Gages annuels

1650 un domestique gagnait de 15 à 25 Lv et certains effets chemise en toile de pays, pantalon en drap de maison, sabots.

1643 une nourrice entretenue et logée gagnait par an 20 LV une paire de souliers une chemise de toile forte.

1670 un valet de ferme du 13 février au 24 juin gagnait 8 livres.

1751 un berger gagnait 16 LV, 12 hibernes¹⁴ 1 quarte de chanvre (liberté pour le domestique de disposer d'une terre lui permettant d'ensemencer une quarte de chanvre).

1766 **Mémoire des salaires** des domestiques du domaine du Bosc pour l'année 1766 (nourris au château) dressé par Serin régisseur.

- Jean Imbert de la Boule je lui donne crante livres argeant , dus quanes toille et une paire culottes serge, unes guetres et douze sols pour dus paires de galoges 40 LV 12 sols.

- Je donne à François de la Tourné 34 Lv argent et douze sols pour des galoges et dus canes toille de serge pour une pere culottes et dix ibernes.

- Je donne à Pierre Delord domestique troisième 28 Lv argent et dus canes toille et douze sols pour dus peres galoges.

- Je donne au berger des brebis 8 LV argent et dus canes toille et douze sols pour dus paires de galoges et trois ibernes.

- Je donne à la servante grossière 15 LV.

- Je donne à la gobernante qui est de Tauriac 18 livres argent et dus canes toille et 4 pans de toille prime et 3 [...] laine pour une pere de bas et 14 pans serge pour un un coutilons et dose sols pour dus peres de galoges.

¹⁴ ibernes = hivernes : possibilité accordée au berger ou au domestique de posséder un certain nombre de brebis dans le troupeau du maître.

- Je donne à la bergere gardant les baques 12 Lv et du serge et de toile comme loutro
Total : 158 LV 2 sols.

1769 Imbert de la Boule pour 7 journées de faucher les preds 4 LV 4 S (*soit 12 sous par jour*).

1787 Les gages au château de Jalenques en 1787

1787 Le garde chasse du château : 100 Lv en argent, 3 cannes toile, 1 chapeau, 2 paires de souliers,

1 paire de bas de fil.

1787 Viguiier le maître valet : 54 livres en argent, 1 paire de guêtres, 1 chapeau, 1 veste culotte, 2 paires de souliers.

1787 Marie la servante : 40 livres argent, 1 paire de souliers.

1791 Marie : 50 livres argent, 1 paire de souliers, 1 tablier, 1 mouchoir commun.

Prestations diverses

1670 Opération du trépan, soins, peines, drogues et médicaments par Me Valette, maître chirurgien, ayant vaqué l'espace de 3 mois jusqu'à complète guérison 75 livres.

1670 400 livres de compte fait et arrêté entre parties pour drogues et médicaments exposés par le sieur Roupeyroux, maître-chirurgien, pour lad. demoiselle et ses enfants en diverses maladies pendant l'espace de six années dernières [*de 1664 à 1670*] ou pour avoir traité led. Pastourel son mary d'une loupe qu'il avoit sur la partie moyenne du coronal de la grosseur d'un gros oeuf.

Revenus du capital

Officiers du roi, marchands et bourgeois répartissaient leur fortune entre les terres, le bétail et les rentes. Presque tous travaillaient à rassembler durant plusieurs générations des terres autour d'un solide corps de ferme, et laissaient leur exploitation à des fermiers sous contrat de bail à ferme ou de bail à mi-fruits. Beaucoup confiaient à des paysans du bétail à élever dans le cadre d'un bail à cheptel [bail à cabal, bail à gazailles].

Les rentes constituées sur les particuliers étaient l'une des astuces juridiques qui permettait de contourner l'interdiction canonique du prêt à intérêt : il s'agissait en fait d'actes de vente. On « vendait » une rente annuelle pour un certain prix appelé principal, nous dirions aujourd'hui capital. Ainsi pour un prêt de 60 livres qu'un nommé J. Bousquet consent à J. Druilhe, l'acte stipule que « Joseph Druilhe laboureur de la Bastide de Frons a vendu à Joseph Bousquet laboureur de Frayssinhes une rente de 3 livres pour la somme capitale de 60 livres que led. Bousquet lui a présentement comptée ». En principe de telles rentes étaient dites perpétuelles.

C'est par centaines que ces rentes figurent dans les inventaires après décès des notables de nos campagnes (veuves douairières, marchands, officiers retirés et même opulents chanoines), ces bourgeois rentiers constituant un groupe social qui survécut jusqu'au début du XX^e siècle.

1697 Contrat du 20 mai 1697 : Rente de 3£ 18S. 7D. pour un capital de 50 £ (soit 5,5 %) ;

1703 Contrat du 3 mai 1703 : Rente de 2 £ 15S. pour un capital de 70 £ (soit 5,5 %) ;

1717 Contrat du 22 mars 1717 : Rente de 5£ pour n capital de 100 £ (soit 5 %) ;

1722 Contrat du 26 décembre 1722 : Rente de 4£ 3D. pour un capital de 80 £ (soit 5 %) ;

1787 J'ay retiré de Bousquet à lui confiées [*somme non précisée*] pour spéculer sur du vin qui ne m'a donné que 40 bouteilles de profit pour six ans ;

1791 À Rech mon meunier j'ay prêté le 24 novembre 1791 60 livres en assignat pour rendre en argent métal à la foire de Noël à Naucelle.

Services religieux

Titre clérical et portion congrue procuraient au curé un revenu assuré, mais s'y ajoutaient d'autres honoraires provenant des diverses cérémonies accompagnant toutes les étapes d'une vie (baptême, mariage, obsèques) et d'autres pratiques religieuses soit individuelles (messes, offrandes, « droit d'entrée » dans une confrérie), soit collectives (quêtes, processions).

Le **titre clérical** c'est à dire la rente annuelle qu'un prêtre rouergat doit être assuré de recevoir des siens pour vivre décentement : fixé à 10/12 livres en 1480, à 25/30 LV en 1530, à 50 LV en 1577 ; il atteint 80 LV en 1710 et en 1726 il est de 90 LV.

1646 messe 5 sous

1750 **Honneurs funèbres.** À l'enterrement de chaque mort, le curé prend la cire, excepté un cierge de ceux qui sont autour du corps qui reste à l'oeuvre.

L'usage est de prendre 12 livres pour les honneurs funèbres y compris la levée du corps, la messe de l'enterrement, la neuvaine et l'anniversaire avec la nomination et les offrandes de chaque dimanche qui sont évaluées suivant l'usage du diocèse à 2 sols pour le pain et le vin qu'on offrait autrefois.

1750 **Mariages.** L'usage conforme aux ordonnances du diocèse [*de Rodez*] est de prendre un écu de 3 livres en tout, y compris la publication des bans, la messe lors du mariage et celle qu'on leur dit haute le lendemain pour les morts de la famille avec leurs offrandes et absoutes outre 5 sols pour le clerc.

1750 **Baptêmes.** On ne prend rien pour les baptêmes. Les femmes relevées de couches donnent 8 sols pour la messe ou l'offrande et un sol au clerc.

1788 M. Chincholle, vicaire secondaire, a reçu 163 Lv 17 s. pour 340 messes de l'obit de Jalenques dont 123 à 9 sols et les autres à 10 sols, à raison de deux messes par semaine.

Voyages

- 1646** Frais engagés à l'occasion de voyages d'Aunac à Toulouse.
(extraits du "Journal de l'abbé Aulanier curé du Brignon (1638-1691)", publié par les Archives de la Haute Loire en 1987 sous le titre *Moi, Hugues Aulanier*).

Août 1646

29 "Le mardi. Partis d'Aunac ;

passai au Pont-de-Vabres, au bateau.....	1 s.
fus dîner à Saint-Préjet de Gévaudan.....	9 s. 3 d.
puis à Esplantas et à la montagne de la Margeride, aux Dux et au Malzieu, picotin.....	3 s.
fus coucher à Saint-Chély de Gévaudan, à la Croix blanche, chez Mouliara, avec ma monture.....	1 £ 1 s. 3 d.

30 Le jeudi.

A l'aube du jour partis dud. lieu, passai à Védrine, Salèles, Malbouzon et fus dîner à Rieutort, à la Croix blanche et rouge.....	8 s. 6 d.
de là à Aubrac, fus boire au Pouget chez Champanie.....	3 s.
puis à Saint-Come et fus coucher à Aboul.....	12 s.

31 Le vendredi.

Partis à l'aube du jour, passai à Lioujas et fus dîner à Rodez.....	1 £
pour quatre fers à ma cavale.....	1 £
pour accomoder la selle, sangles à croupières.....	2 £ 10 s.
de là au Lac et le picon aux Tavernes.....	3 s.
à la Mothe et fus coucher à Crespin, chez la Pierre.....	16 s.

Septembre

1 Le samedi.

Partis à l'aube du jour, passai à Lespinassolle, Pont-de-Cirou et fus dîner à Monestiès-d'Albigeois.....	9 s.	6 d.
passai à Villeneuve, picotin à Bonneviale.....	6 s.	
à Gaillac et coucher à Rabastens, à Saint-Eloy, chez Me Barthélémy...	17 s.	9 d.

2 Le dimanche.

Partis de Rabastens, passai au bateau de la Pointe.....	1 s.	
à Roqueserière.....		3 d.
fus entendre messe et dîner à Montastruc.....	15 s.	
pour un fer.....	5 s.	
au valet.....		9 d.
à Castelmaurou, fus coucher à Toulouse, maison de la mère Paule,		

à la place des Rois, et ma cavale au logis de la veuve de feu
m. Crouset, même rue ;

au valet 1 s. 7 d.
pour souper 3 s.

3 Le lundi.

au dîner 5 s. 8 d.
au souper 4 s.

Octobre 1646

10 Le mercredi.

De là passai à Montastruc, Roqueserièrre, à la Pointe pour passer

le bateau 1 s.
picotin à Rabastens, chez Saint-Eloy 3 s. 6 d.

ayant demeuré aud. Toulouse 37 jours pour lesd. poursuites et
fus coucher au Cheval blanc, à Gaillac 1 £ 4 s. 9 d.

11 Le jeudi.

Partis à l'aube du jour, passai à Bonneviale, Lincarque,
Villeneuve, où je rencontrai Rolland, de Bargettes, paroisse
de Landos ; fus dîner, nonobstant la grande pluie,

à Monestiès-d'Albigeois 10 s.

au Pont-de-Cirou 1 s. 6 d.

puis à Lespinassolle, Crespin et fus coucher à la Balage,
d'où je partis à l'aube du jour 16 s.



Bibliographie

BANQUE DE FRANCE - Médailleur - *Monnaies royales de Louis XIII à Louis XVI*, 1982.

BANQUE DE FRANCE - Médailleur - *Monnaies royales de Saint Louis à Henri IV*, 1985.

BRAUDEL F., *L'identité de la France* (T. 2).

CABOURDIN G., *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, Armand Collin, 1990, au mot Monnaie.

LAFAURIE J., *Les monnaies des rois de France de Hugues Capet à Henri IV*.

LEROY-LADURIE E., *Les paysans du Languedoc*, Flammarion, 1969.

MÉLANGES HISTORIQUES MIDI-PYRÉNÉENS, Les Amis des Archives, 1992

"Un compoix du Rouergue de 1647" G. Imbert.

N° spécial de la revue *L'HISTOIRE*, Les Français et l'argent, Novembre, 1966.

Revue numismatique, 1884, p. 108, sur les noms de Hardi et de Liard (A. de Longpérier).

RIVOIRE J., *Histoire de la monnaie*, PUF, Que sais-je ?, 1983.

VILAR P., *Or et monnaie dans l'histoire*, Champs Flammarion, 1978.

GADOURY V., *Monnaies royales françaises 1610 - 1792*, Gadoury, Monaco, 1976.

MAURY A., *Esquisse d'une histoire monétaire du Rouergue* in *Revue du Rouergue* N° 3, 1985.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
PREMIÈRE PARTIE :	
LA MONNAIE	3
Quelques généralités sur le système monétaire d'Ancien Régime	3
Retour sur le Moyen Âge	5
L'Ancien Régime	6
XVI ^e siècle	
XVII ^e siècle	
XVIII ^e siècle	
En conclusion	9
Les deux écus découverts à Naucelle	10
ANNEXES	
Annexe 1 - Graphisme des chiffres et des symboles monétaires	11
Annexe 2 - Équivalence entre livres tournois et euros	12
Annexe 3 - Rapport entre deniers tournois et monnaie locale	13
Annexe 4 - Multiplicité des monnaies	14
DEUXIÈME PARTIE :	
PRIX ET REVENUS	15
Flash sur quelques prix constatés en Rouergue :	
- bétail et matériel agricole	
- alimentation	
- habillement	
- salaires	
- coût de la construction	
- gages annuels	
- prestations diverses	
- revenus du capital	
- services religieux	
- voyages	
BIBLIOGRAPHIE	23